

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

**Etaient présents** : M. RIGHI, Maire, M. CARMELLE- Mme JOLY- M. MANOCCHI -  
Mme SUJKOWSKI- M. LECLERC, Adjoints,  
Mme MALANDRA – M. RUGGIERI – M. RUBEO-LISA- Mme MONTI- Mme CANONICO-  
M. MORANDA- M. NAPOLI- Mme MOCQUARD- Mme CALLEGARO- M. ATHMANI-  
M. MEDDOUR- Mme FERRE - Mme LORANGE.

**Absents représentés** :

M. PIERMANTIER qui donne procuration à M. RIGHI.  
Mme SOLIDA qui donne procuration à M. LECLERC.  
Mme TOMASINI qui donne procuration à M. CARMELLE.

**Excusés** : M. PACINI- Mme LAKHBAT- Mme BRUSCO -M. LAVANDIER-M. BOTTAZZI.

**Secrétaire** : Mme LORANGE.

***Suite à la démission de Mme Léa ROSSI, Mme Charlotte LORANGE est installée en qualité de Conseillère municipale.***

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de déclasser du Domaine Public la parcelle AE N° 426 – qui constitue un délaissé de voirie aux Cités Revémont.

DECIDE la cession de la parcelle AE N° 426 d'une contenance de 3 ares 19 centiares, au prix forfaitaire de 5 000 euros (cinq mille euros) hors droits et taxes à Monsieur BEZZAH Iazid, domicilié 14. Rue Jean Jaurès à Hussigny-Godbrange, à fin d'y aménager des places de stationnement.

DIT que les frais découlant de cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Maître LEZER, Notaire à Villerupt, d'établir l'acte de vente.

AUTORISE Monsieur le maire à signer ledit acte.

-DECIDE d'adhérer au groupement de collecte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mis en place par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-&Moselle (SDE 54) pour la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation entre la Commune de Hussigny-Godbrange et le SDE 54 pour la gestion des CEE.

- DECIDE que la Commune de Hussigny-Godbrange s'associe à la Commune de Longlaville pour créer le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Police Municipale de Hussigny/Longlaville » qui a pour compétences, la création et le fonctionnement d'un service de police municipale commune à ses adhérents.

APPROUVE les statuts du SIVU,

ACCEPTE le principe de la contribution financière,

DESIGNE ses représentants au Comité Syndical comme suit, conformément à l'article 5 des statuts du SIVU :

- Titulaire 1 : Laurent RIGHI
- Titulaire 2 : Marc MANOCCHI
- Titulaire 3 : Laurent CAMELLE
- Suppléant 1 : Jean-Marie PIERMANTIER
- Suppléant 2 : Francis RUBEO-LISA
- Suppléant 3: Grégory LECLERC

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Département de Meurthe-&Moselle de prendre l'arrêté constitutif du SIVU « Police Municipale de Hussigny/Longlaville ».

-PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2022.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 17 mars 2022.

**Le Maire,**  
**Laurent RIGHI**

